



La sécurité n'est pas un produit ...

Contenu et durée conformes à la recommandation R386 de la Sécurité Sociale
FORMAJADE est référencé par le service prévention
de la CARSAT des Pays de la Loire
Pour les actions de formations concernant les risques professionnels

PROGRAMME

THEORIQUE

- La législation et la profession
 - La sécurité
 - Principaux risques d'accidents avec une PEMP (renversement, chute dans le vide, heurt ou écrasement, chute d'objets, électrisation ...)
 - Règles d'utilisation
 - Opérations de prise et de fin de poste
 - Stabilité (positionnement, déploiement limite, pente limite)
 - Gestes de commandement
 - Equipements de protection individuelle
 - Consignes générales de sécurité
 - Balisage de la zone d'évolution
 - Conditions météorologiques (vent, visibilité, brouillard...)
 - Travaux de nuit, au-dessus de l'eau, à proximité de lignes électriques
 - Consignes de sécurité en cas d'incident, d'accident ou d'incendie
 - Consignes de sécurité pour le transport de la PEMP sur un camion ou une remorque porte-engin
 - Rappel des principales règles du code de la route
 - Technologie des PEMP
- Contrôle des acquis théoriques

PRATIQUE

- Prise de poste
 - Balisage de la zone d'évolution
 - Déplacement de la plate-forme de travail dans l'espace
 - Circulation plate-forme en élévation
 - Manœuvres de secours
 - Opérations de fin de poste
- Contrôle des acquis pratiques

Objectif :

- Etre capable de préparer les conducteurs de PEMP de l'entreprise au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)
- Permettre à un opérateur futur ou actuel utilisateur de recevoir une formation théorique et pratique spécifique à l'entreprise utilisatrice avec un matériel similaire à celui dont elle dispose, et ceci dans une configuration de travail similaire.
- Etre capable d'accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité.
- Assurer la maintenance de premier niveau des PEMP utilisées.

Durée :

2 journées + 1 journée de test.

Nombre de participants :

De 3 à 10 participants maximum

Pré requis:

Aptitude médicale

Public :

Toute personne devant utiliser des moyens de manutention selon la recommandation R386.

Validation :

Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)

Documents remis en fin de formation :

- un livret stagiaire
- Remise d'une attestation provisoire valable 1 mois avant envoi du titre définitif avec photo d'identité
- La durée de validité des tests CACES est de 5 ans pendant lesquelles le titulaire peut utiliser les appareils de même catégorie, et ceci dans toutes les entreprises où il aura été formé aux consignes de sécurité spécifiques à chaque établissement et où il aura eu connaissance des lieux et des instructions sur ce où ces mêmes sites.